

Délibération n° 71-27 du 13 décembre 1971
portant approbation du Procès-Verbal
de la réunion du 8 novembre 1971

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" , après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le
Procès-Verbal de la réunion du 8 novembre 1971.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

F. VALIRON

Le Président,
du Conseil d'Administration

M. DOUBLET

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 NOVEMBRE 1971
(5ème réunion 1971)

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" se sont réunis sous la présidence de M. DOUBLET, au siège de l'Agence, le 8 novembre 1971, à 16 heures, suivant convocation individuelle qui leur a été adressée par le Président, avec pour ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 1971 ;
- 2°- Examen du programme 1971-1976 de l'Agence .

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre entrant en séance.

Etaient présents :

- au titre de membres du Conseil

M. DOUBLET, Président, assisté de M. LARQUIE
M. SCHNEIDER, Vice-Président
M. TERRE, Vice-Président
M. AMBLARD
M. de BEAUREGARD
M. SAGLIO
M. FLECHET
M. JOFFRE
M. MILLOT
M. RENARD
M. THENAULT, représenté par M. de BEAUREGARD
M. VERNY
M. VINCENT, représenté par M. TERRE
M. GUERIN
M. FONROGET

Etaient absents excusés :

M. LEMAIRE
et M. LALLOY, Président du Comité de Bassin

Assistaient également à la séance :

- pour la Préfecture de la Région Parisienne

M. LORIFERNE
M. BAUD

- pour l'Agence Financière de Bassin

M. VALIRON, Directeur, accompagné de
M. SALMON, Secrétaire Général
M. DARGENT
M. le Dr MARTIN
M. TENIERE BUCHOT
M. MARUANI

Assistaient à la séance avec voix consultative :

M. NADAL, Contrôleur Financier
M. BRUN, Agent Comptable

°
° °

Le Président ouvre la séance à 16 heures.

Il fait connaître que deux membres du Conseil empêchés se sont fait excuser et ont donné pouvoir à leurs collègues : M. VINCENT à M. TERRE , M. THENAULT à M. de BEAUREGARD.

Il exprime, tant en son nom qu'au nom du Conseil tout entier, la joie qu'il a d'accueillir le nouveau représentant de la Ville de PARIS, M. JOFFRE, élu à l'unanimité par le collège des représentants des collectivités locales du Comité de Bassin et, avant de passer aux différents points de l'ordre du jour, le Président fait la déclaration suivante :

" Mes Chers Collègues,

" Au moment où notre Conseil va avoir à aborder pour décision l'examen
" du nouveau programme d'intervention 1971-1976 de l'Agence, je voudrais d'a-
" bord saluer la présence dans notre enceinte de M. JOFFRE, Président de la
" Commission des Finances du Conseil de Paris, qui succède à M. BRETON comme
" Administrateur représentant la Ville de PARIS. Je me réjouis de cette désigna-
" tion toute récente par le Comité de Bassin qui ramène au sein de notre Conseil
" un Administrateur avisé qui y défendra, comme c'est normal, les intérêts de sa
" cité et apportera en même temps la position de l'un de nos redevables les plus
" importants. Mais je sais, parce que je le connais personnellement, qu'il saura,
" comme son prédécesseur, nous faire profiter de toute sa compétence et qu'il nous
" aidera à mieux faire comprendre aux élus de la capitale ce que représente "cette
" mutuelle des utilisateurs d'eau" qu'est l'Agence de Bassin.

" Ceci étant, je pense qu'il faudra examiner et imaginer des solutions,
 " là je me retourne vers M. MILLOT et vers M. SAGLIO pour que le vœu exprimé
 " au Comité de Bassin de voir représenter davantage les intérêts des petites commu-
 " nes et des agriculteurs au sein de notre Conseil puisse être étudié. Nous avons
 " certainement intérêt à ce que toutes les parties prenantes se sentent chez elles à
 " l'Agence et qu'elles puissent s'y faire entendre.

°
 ° °

" Avant de passer la parole au Président TERRE qui va, avec son talent
 " habituel, nous faire rapport sur les délibérations que vos deux Commissions spé-
 " cialisées viennent de consacrer à l'examen du programme 1971-1976, je voudrais,
 " sans revenir sur les commentaires que ce document m'inspirait et dont je m'étais
 " ouvert à vous il y a quinze jours, y ajouter quelques réflexions supplémentaires.

" J'avais fait remarquer combien ce travail était une œuvre commune de
 " notre Agence et de notre Comité de Bassin puisqu'il résulte d'une dizaine de réu-
 " nions des Conseils et Commissions divers qui ont groupé à plusieurs reprises tous
 " les membres de nos organismes de l'eau du bassin. Mais il faut aussi insister sur
 " le fait qu'il découle très directement des travaux du plan au niveau national et
 " au niveau régional.

" Au niveau national, il a repris les objectifs qui y ont été fixés, notam-
 " ment celui d'aboutir à une première réduction de la pollution et d'en moduler
 " l'effet suivant les secteurs géographiques du bassin. Il a, dans ce but, suivi les
 " priorités fixées par le gouvernement pour la réalisation des stations d'épuration,
 " en dégagant les moyens financiers nécessaires pour faire face sans diminution
 " de ses taux d'aide aux tâches ainsi définies. Il a également adopté les conclu-
 " sions du plan pour les grands ouvrages comme les barrages, et retenu pour ses
 " aides les opérations prévues.

" Au niveau régional, le programme a pris dans les travaux menés par les
 " différents groupes régionaux les éléments de base à retenir pour les interventions
 " à réaliser. C'est ainsi que toutes les opérations qui ont été prévues sont celles
 " souhaitées par les différentes régions du bassin, même lorsqu'elles correspondent
 " à des programmes spécifiques départementaux. Evidemment l'inscription au budget
 " de l'Agence ne signifie pas que l'opération correspondante sera réalisée, le maî-
 " tre d'ouvrage conservant toute sa liberté de jugement final, mais le risque de non
 " réalisation est réduit puisque le choix a été fait au niveau local. Il y a donc
 " gain en efficacité.

" Mais, ne peut-on pas alors se demander, si cet alignement sur les vues
 " locales ne va pas aller parfois à l'encontre des objectifs que nous nous sommes
 " fixés au niveau du bassin, d'obtenir dans certaines zones des améliorations plus
 " sensibles qu'ailleurs ?

" Ces craintes semblent non fondées comme l'a montré l'étude faite des
 " effets qui vont résulter de ce programme dans les divers sous-bassins. C'est la
 " preuve que le système de discussion, qui s'est établi en ce qui concerne l'eau
 " pour la préparation du VIe Plan entre les diverses régions du bassin sous l'égide
 " de la Mission Déléguée, a été satisfaisant. Les objectifs qui y ont été défendus

" ont été compris et retenus plus souvent dans les régions ; on peut donc espérer
 " que les réalisations effectives se feront suivant ces principes ; les incitations
 " sous forme d'aide accrue ou de plafond échelonné qui sont contenues dans notre
 " programme devraient y contribuer ; mais il faudra que la campagne d'explica-
 " tion commencée avec la préparation du VI^e Plan, accentuée encore lors des dis-
 " cussions sur le Livre Blanc, soit poursuivie. La toute récente création des grou-
 " pes de travail et d'information par sous-bassin que le Comité de Bassin vient de
 " décider sera un support excellent pour poursuivre et intensifier les campagnes
 " déjà menées avec cette fois pour objectif que le programme revu par vous, notre
 " programme, soit appliqué avec efficacité. J'espère en conclusion que pour lui
 " donner plus de force et de poids le Conseil voudra l'approuver de façon aussi
 " unanime que possible.

°
 ° °

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour.

I - APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION du 21 OCTOBRE 1971

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 1971 est approuvé à l'unanimité .

(délibération n° 71-22)

II - EXAMEN DU PROGRAMME 1971-1976 de l'AGENCE

M. TERRE, Président de la Commission des Travaux et Programmes de l'Agence, lit et commente son rapport sur le programme 1971-1976 de l'Agence.

(Annexe n°1 du présent procès-verbal)

Le Président remercie et félicite M. TERRE pour son rapport clair et complet et passe à la discussion.

M. AMBLARD soulève les problèmes de la pollution thermique, des études sur l'inondation, du canal Oise-amont à Méry pour la station de traitement d'eau potable et la prime au bon fonctionnement.

Sur la pollution thermique, il exprime son complet accord sur la position de l'Agence : élaboration et réalisation d'un programme d'étude financé exclusivement par E.D.F. qui s'engagerait à l'exécuter, en liaison étroite avec l'Agence.

Il donne également son accord sur les études concernant les inondations. Mais regrette que rien n'ait été prévu pour l'étude et l'exécution d'un projet sur la construction d'un canal qui irait de l'amont de l'Oise à Méry jusqu'à la station de traitement et qui permettrait de disposer d'une eau de meilleure qualité que celle

./..

de l'Oise. Enfin, s'il approuve le principe d'égalité qui a été posé pour l'aide au bon fonctionnement des stations et les coefficients de corrections apportés pour les grandes villes, il regrette que la Ville de Paris puisse bénéficier d'une telle aide. Il est normal, en effet, que la station d'Achères fonctionne bien puisqu'elle dispose d'un personnel et d'un cadre de premier ordre, par contre une petite station ne peut disposer d'un tel cadre et mérite d'être aidée.

Sur les problèmes de l'Oise, M. VALIRON rappelle qu'il est prévu la construction d'un barrage et, d'autre part, le programme a prévu sur la ligne " Etude " le lancement de l'étude particulière souhaitée pour l'Oise. Il ne lui paraît pas possible de prévoir dès maintenant des crédits d'intervention pour la réalisation, aucun ouvrage n'étant encore défini.

Sur l'aide au bon fonctionnement des stations, M. VALIRON confirme que ce problème a été étudié au niveau national. PARIS ne profitera que de 30 % de ce qui correspondrait à une répartition uniforme, la réduction a donc été sensible. Il est équitable que l'aide lui soit appliquée en raison des charges qui pèsent au bon fonctionnement de sa station et qui se répercutent sur le prix de l'eau en région parisienne.

M. JOFFRE donne son avis favorable sur cette question en se réservant la possibilité de porter par écrit à la connaissance du Conseil quelques remarques qui ne mettent pas en cause le fond du problème ; il saisit l'occasion qui lui est donnée pour exprimer ses remerciements au Président DOUBLET et à tous les membres du Conseil pour l'accueil qui lui a été fait.

Les débats se poursuivent ensuite sur les problèmes suivants :

- aide aux petites stations
- opération Montereau
- le plan anti hausse et la participation volontaire de l'Agence à ce plan

M. SCHNEIDER déclare que l'Agence, pour tenir compte des directives du VIe Plan et suivant le vœu maintes fois exprimé par M. AMBLARD, financera de moins en moins les petites stations dont le coût de construction et de fonctionnement est très élevé et dont les résultats sur le plan de la pollution est négligeable lorsque la rivière à protéger n'est pas de très bonne qualité.

M. DOUBLET et M. MILLOT font part de l'avancement rapide des travaux de construction du barrage Marne.

M. FLECHET demande une rectification de forme au programme dans sa partie relative à l'opération de Montereau qui concerne l'exploitation des sablières. La correction est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Les membres du Conseil donnent ensuite les explications sur leur vote d'approbation portant sur l'adoption du programme et par voie de conséquence sur les modifications des taux de redevances.

./..

M. SCHNEIDER déclare que M. AMBLARD et lui-même sont conscients des problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau et des responsabilités des industriels à cet égard. Aussi, apporteront-ils leur adhésion au nouveau programme d'intervention de l'Agence et voteront-ils les recettes correspondantes, avec toutefois quelques réserves.

C'est que toutes les catégories d'usagers acceptent ou soient mises dans l'obligation de payer les redevances.

C'est aussi que l'on se penche, comme l'a promis M. le Ministre de l'Environnement, sur le cas des entreprises pour lesquelles les charges nouvelles entreraient pour une part importante dans la valeur ajoutée, risquant, de ce fait, de compromettre l'avenir de ces entreprises.

Pour M. SCHNEIDER, les "contrats de branche" annoncés devraient être de véritables "contrats de progrès d'environnement" englobant toutes les formes de nuisances, tenant compte des aspects techniques et économiques particuliers à chaque type d'industrie et coordonnant les actions des Directions de tutelle et des différentes administrations intéressées.

M. SAGLIO rassure M. SCHNEIDER. Des contrats de progrès sont déjà prévus avec certaines branches, notamment les papetiers. Il précise que son souci est, d'une part, de promouvoir un programme méthodique et, d'autre part, d'aller très vite dans la lutte contre la pollution. L'Agence doit être, dès 1972, en mesure de dire à la branche concernée qu'elle est prête à apporter l'aide financière pour l'exécution du programme proposé. Si la lutte contre la pollution de l'eau est déjà engagée, et bien engagée, on ne peut en dire autant des autres nuisances. Il faut donc, dans un premier stade, se limiter à des contrats ne traitant que des problèmes de l'eau et aux coordinations nécessaires, étant bien entendu que l'on devra ensuite envisager des contrats multi-nuisances.

M. TERRE, toujours dans l'explication du vote d'approbation, donne lecture d'une lettre de M. VINCENT qu'il représente :

" 1 - Amélioration de la ressource en quantité

" -Barrages-réservoirs. Il est certainement nécessaire de lancer tout de suite études et réservations de terrains pour les barrages Aube et Oise. Encore faudrait-il peut-être définir dès maintenant un ordre de priorité pour la réalisation ultérieure des travaux : ne serait-il pas logique de penser d'abord à l'Oise, sur laquelle on n'a rien fait encore ?

" En ce qui concerne le barrage Marne, les travaux actuellement en cours ne doivent, sous aucun prétexte, être ralentis compte tenu de la situation critique de cette rivière en étiage.

" -Interconnexions. Je souhaite que l'on ajoute à la liste des opérations susceptibles de bénéficier de l'aide de l'Agence (annexe 2 a, opérations 2.1.2.3 a) les liaisons Méry-sur-Oise/Neuilly-sur-Marne et Méry/Puteaux, qui revêtent une grosse importance du point de vue de la sécurité. J'espère que le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les eaux, qui est un des plus gros pourvoyeurs de redevances de l'Agence, sera moins défavorisé, sur le plan de l'attribution de subventions, au cours du VI^e Plan qu'il ne l'a été au cours du Ve Plan.

" Enfin j'enregistre avec satisfaction que les attributions de subventions de l'Agence,
 " en ce qui concerne les interconnexions de la Région Parisienne, seront subordon-
 " nées à une étude économique générale, ce qui minimisera le risque de voir des
 " subventions octroyées prématurément à certaines opérations (telles que
 " Morsang-Aubergenville) sans étude économique préalable sérieuse.

" II - Amélioration de la ressource en qualité

" - L'accent devrait être mis sur la protection des principales prises d'eau
 " en rivière de la Région Parisienne : dispositifs d'alarme en rivière sur la Seine et
 " la Marne (tels que celui en cours de réalisation sur l'Oise), ou éventuellement
 " au niveau des principaux effluents industriels. Rappelons le problème quasi per-
 " manent posé sur l'Oise par les effluents de l'usine FRANCOLOR depuis des dé-
 " cennies. Qu'a-t-on fait, ou que va-t-on faire de concret vis-à-vis d'une situa-
 " tion qui empire d'année en année ? Il ne saurait suffire de "diluer" ces effluents
 " en étiage, grâce aux lâchures du futur barrage d'Origny-Sainte-Benoîte dont la
 " capacité sera, au demeurant, modeste. La protection effective des prises d'eau
 " doit être classée au cours du VI^e Plan comme la priorité des priorités.

" - Je note que le système d'aide au bon fonctionnement des stations
 " d'épuration, certes fort utile mais donnant lieu à des calculs bien compliqués,
 " comporte une dégressivité très importante qui défavorise exagérément les collec-
 " tivités réalisant, ou devant réaliser, des stations importantes, ce qui est le cas
 " du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de la Région Parisienne.
 " Les taux d'abattement relatifs aux grosses stations doivent être réduits.

" III - Redevances

" L'Agence prévoit d'instaurer des redevances spécifiques concernant la
 " pollution thermique et la pollution par les toxiques. Je souhaite que ces rede-
 " vances soient établies sans retard.

" Il serait normal qu'E.D.F. supporte une part plus lourde du coût des
 " barrages que sa présence contribue à rendre nécessaires : on ne saurait considé-
 " rer comme normale la situation actuelle au droit de la centrale de Vaires, qui
 " entraîne un réchauffement de l'eau de la Marne de plus de 10°C.

" Il serait normal, de même, que les industriels soient taxés non pas seu-
 " lement, comme maintenant, en fonction des pollutions non spécifiques, mais
 " aussi en fonction des pollutions spécifiques qui sont, l'expérience l'a prouvé,
 " les plus dangereuses pour les poissons et pour les préleveurs.

A.M. VINCENT

Le Conseil prend acte de cette note qui fera l'objet d'une discussion ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le programme 1971-1976 de l'Agence.

(délibération n° 71-23)

./..

Il approuve, également à l'unanimité, la modification de la délibération n° 68-13 relative aux taux des redevances prélèvement et consommation d'eau de nappe et de surface,

(délibération n° 71-24)

et la modification des taux de redevances pour détérioration de la qualité de l'eau,
(délibération n° 71-25)

Après l'intervention de ces votes, M. SCHNEIDER déclare qu'en allongeant d'une année (1976) la période pendant laquelle s'étendra la perception des redevances destinées à couvrir en recettes le nouveau programme, le Conseil d'Administration a apporté une solution satisfaisante à une situation signalée.

Toutefois, cette disposition étant maintenant acquise, on constate que les disponibilités à court terme de la trésorerie de l'Agence - elles se présenteront sans doute dans des conditions semblables à celles d'aujourd'hui tout au long de l'année 1972 encore - devraient permettre d'aller un peu plus loin dans la même voie en renonçant à mettre en recouvrement en 1972 la totalité de la redevance pollution. Une telle mesure correspondrait à la conjoncture économique actuelle et, notamment, à l'esprit du plan anti-hausse qui a fait l'objet d'engagement entre les industriels et le Gouvernement. Puisqu'elle apparaît possible sans qu'il en résulte de conséquences fâcheuses pour l'exécution du programme de l'Agence, cette mesure devient très souhaitable dans les circonstances actuelles. Si elle était adoptée par le Conseil, la décision prise pourrait se traduire par un appel de fonds pour 1972 correspondant à 85 % du montant total de la redevance annuelle à son nouveau taux et par un report du solde, soit 15 %, à l'époque de la mise en recouvrement des redevances 1975 et 1976. Les Commissions de l'Agence ont déjà été appelées à discuter de cette mesure qu'elles ont approuvée dans son principe et M. SCHNEIDER conclut en déclarant qu'il souhaite vivement que le Conseil l'adopte selon les modalités qu'il vient d'évoquer.

Un large débat s'instaure sur ce point. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, considérant que :

1°) l'Agence, même si elle n'est pas concernée par le plan anti-hausse, doit faire droit à la demande des industriels ;

2°) le recouvrement en 1972 de 85 % du montant des sommes dues ne peut se réaliser que si les recettes globales durant le plan ne subissent aucune diminution, qu'en effet toute diminution des recettes devant entraîner une diminution des interventions de l'Agence, ce que le Conseil se refuse d'envisager ;

3°) le principe d'égalité entre les redevables impose à l'Agence d'appliquer ce décalage de recouvrement aux collectivités locales comme aux industriels.

./..

En conséquence, le Conseil décide que le Directeur de l'Agence est autorisé à n'appeler, au cours de l'exercice 1972, que 85 % du montant des redevances prévues pour cet exercice. Le solde, représentant 15 % de ce montant, devra être recouvré par parts égales en 1975 et 1976. L'Agent Comptable de l'Agence ne prendra en charge en comptabilité, au cours de l'exercice 1972, que 85 % des redevances pleines.

(délibération n° 71-26)

M. VERNY signale que tout en étant d'accord sur cette position il aurait préféré que le report se fasse sur trois années : 1974, 1975 et 1976.

Le Conseil fixe la date de la prochaine réunion au lundi 13 décembre 1971 à 15 heures pour l'examen du budget et des questions qui seront portées à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente réunion étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures 30.

Conseil d'Administration du 8 novembre 1971

RAPPORT DU PRESIDENT TERRE
SUR LE PROGRAMME 1971- 1976

Vos deux Commissions spécialisées, celle des Travaux et Programmes, que je préside, et celle des Finances et Redevances, présidée par M. VERNY, se sont réunies ensemble le 4 novembre 1971 pour examiner et donner un avis définitif au projet de programme 1971-1976 élaboré depuis quelques mois et qui a pris maintenant sa forme définitive.

En effet, cet important document a déjà fait l'objet de nombreuses études.

- Au niveau de l'Agence, il a été discuté le 14 mai devant la Commission des Finances, les 19 mai, 6 juillet et 21 octobre devant votre Conseil.

- Au niveau du Comité de Bassin, qui a été associé à votre demande à nos travaux, les 5 juillet, 21 septembre, 30 septembre devant les Commissions spécialisées, les 9 et 29 octobre en groupe spécialisé restreint et le 27 octobre en séance plénière.

Ce programme, qui découle directement des options du VIe Plan et de la programmation régionale que nous avons eu à connaître et à approuver, est donc le résultat d'une très large concertation.

Il était donc normal que son examen en soit très simplifié pour les commissaires qui se sont néanmoins livrés à une discussion page par page, du texte principal, compte tenu de l'errata qui avait été porté à notre connaissance et comportait la rectification d'erreurs matérielles et certaines modifications intervenues en commission ou groupe de travail après l'impression.

Le travail des Commissions s'est traduit par un nouvel errata remplaçant le précédent, qui, si le Conseil en était d'accord, serait incorporé dans l'édition définitive du programme. Je ne m'étendrai pas sur un certain nombre d'observations relativement mineures ou de rectification de style, afin d'insister sur les points les plus importants qui ont donné lieu à une large discussion.

./..

Sur le chapitre II

page 12 - Les Commissions ont apporté quelques modifications au paragraphe relatif aux substances inhibitrices et souhaité que la recherche de paramètres mesurables soit activement poussée afin de permettre la mise en place rapide d'un système de redevance adéquat.

Elles ont agi de même pour les vidanges et demandé qu'il soit fait état des vidanges humaines.

page 13 - Les Commissions ont accepté, suivant le vœu d'E.D.F. et par souci de simplification, que la redevance d'étude de la pollution thermique soit remplacée par la réalisation aux frais d'E.D.F. d'une série d'études à condition que celle-ci s'y engage expressément et pour un montant fixé afin qu'un système éventuel de redevance soit mis en place au plus tard en 1974.

page 14 - Les Commissions ont demandé qu'un crédit de 2 millions soit ouvert pour participer à certaines études d'intérêt général.

Sur le chapitre III

Je dois signaler qu'une discussion assez large s'est établie sur les taux d'aide et que les Commissions ont confirmé après examen approfondi l'intérêt du maintien d'un prêt de 10% pour les collectivités locales. Elles ont alors apporté quelques modifications pour qu'apparaisse effectivement la possibilité pour l'Agence d'apporter une aide en cas de subvention départementale et ont évoqué à ce propos la note que le Conseil avait approuvée le 6 juillet concernant le financement par l'Etat, les Départements et la Caisse des Dépôts et Consignations des investissements d'épuration.

Enfin en ce qui concerne l'aide au bon fonctionnement et les réseaux d'alerte et de diagnostic, un très large débat a permis de préciser certaines notions et de lever les dernières appréhensions qui subsistaient dans l'esprit de l'un des Commissaires. On doit signaler que les tableaux concernant le barème, les coefficients et les classes de rendement ont été arrêtés au niveau national qui a demandé une rectification des coefficients de capacité à porter à 0,6-0,5-0,3 pour les grosses stations au lieu de 0,5 - 0,4 - 0,2, ce qui ne manquera pas de satisfaire beaucoup d'entre nous.

Sur le chapitre IV

Les rectifications importantes découlent des modifications indiquées plus haut et je n'y reviendrai donc pas.

Sur le chapitre V

Je n'indiquerai que les rectifications importantes portant sur les redevances, réservant pour la partie finale de mon rapport les discussions de fond qui ont évidemment porté sur l'aspect financier et les charges.

./..

page 49 - En plus de la rectification d'erreurs matérielles dans la zone 4, les Commissions ont accepté de tenir compte pour l'opération AVRE-EURE de la position exprimée par PARIS, et de ramener la redevance à 1 ct/m³ à laquelle s'ajouterait 1 ct/m³ pendant la durée du programme. Elles ont, en effet, estimé que cette opération viendrait soulager partiellement les ressources nécessaires à l'ensemble de l'agglomération.

Pour CHARTRES, elles ont également admis de moduler le taux en fonction du coût réel des travaux qui sera de 6 millions au lieu de 8, ce qui ramènera le taux à 3ct/m³, une zone de consommation et une zone de prélèvement étant créées pour répondre au désir des Chartrains.

Enfin les rectifications apportées aux annexes sont pour la plupart la conséquence de celles faites auparavant, sauf pour l'aide aux captages d'eau souterraine (page 85) où une proposition de M. de BEAUREGARD a été acceptée.

Après ce travail approfondi, qui a permis d'obtenir sur tous les points un accord unanime, vos Commissions qui sont très conscientes que ce programme qui a été très sérieusement établi, représente une voix à mi distance d'un programme de détresse et d'un programme correspondant aux objectifs du Livre Blanc. Il leur a semblé qu'il constituait un minimum au-dessous duquel on ne pouvait pas envisager d'aller et que les conséquences financières qui en découlaient ne pouvaient qu'être acceptées.

Cependant le débat très large qui a permis de recueillir l'avis de chacun des dix Administrateurs présents ou représentés a montré qu'il convenait de proposer à votre Conseil un amendement qui devra faire l'objet d'une délibération supplémentaire.

Cet amendement concerne l'étalement du versement des redevances.

Le montant des sommes exigées en paiement en 1972 serait calculé comme si le nouveau taux n'intervenait que le 15 avril, les dettes non exigées en 1972 seraient reportées sur chaque exercice et exigibles en 1976. Ceci serait appliqué tant pour la pollution que pour les prélèvements et la consommation. Ainsi les recettes seraient globalement maintenues et l'effet d'augmentation repoussé, facilitant d'autant la trésorerie de tous les redevables et des industriels en particulier.

Je pense également indispensable de vous indiquer que le représentant des Industriels, M. le Président SCHNEIDER, nous a fait connaître que ceux-ci se ralliaient à ce programme compte tenu des assurances données par M. le Ministre POUJADE que le problème des branches fortement polluantes, donc fortement touchées par les redevances et les équipements à réaliser, ferait l'objet d'un examen et d'une aide spéciale de l'Etat.

Enfin il me faut préciser que les Commissions ont pris connaissance d'une lettre de M. JOFFRE, notre nouveau Collègue représentant PARIS, qui estime que le nouveau barrage AUBE ne devrait être réalisé qu'après des études approfondies. Elles ont tenu à rappeler que l'inscription d'une opération, qui

./..

découle dans ce cas des travaux du plan, ne limite pas la liberté de choix du maître d'ouvrage, "l'entente des barrages", qui aura en son temps, après étude à en décider. Les Commissions se sont réjouies à ce propos que PARIS soit à nouveau représenté et espèrent que le vide de quelques mois, pour fâcheux qu'il ait été, ne gênera en rien la mise en œuvre de ce nouveau programme indispensable à tous.

Dans ces conditions vos Commissions recommandent à l'unanimité d'adopter le programme ainsi revu (avec le nouvel erratum) et de voter les délibérations 71-23, 71-24 et 71-25 concernant celui-ci et la mise en place des redevances correspondantes pour les prélèvements et consommation d'eau et pour la détérioration de la qualité de l'eau. Elles demandent, également à l'unanimité, de leur adjoindre une délibération spéciale n° 71-26 concernant le report pour le paiement d'une partie des redevances 1972 de 1972 à 1976.